L'ABEILLE.

Journal officiel de l'Etat, du Conseil Général de la Nouvelle-Orléans, de la Première et de la Troisième Municipalité.

Imprimé par J. Beyon.

JOURS DE PUBLICATION—LUNDI, MERCREDI, VENDREDI ET SAMEDI.

NOUVELLE-ORLEANS :
VENDREDI MATIN, 2 SEPTEMBRE 1836.

POUR PRESIDENT.

M. VAN BUREN.

POUR VICE PRESIDENT :

RD. M. JOHNSON.

"Je préfère que non seulement vous, mais la population entière des Etats-Unis comprenne bien à présent que, si le désir de ceux qui veulent m'élever à la suprême magistrature était satisfait, je devrais, dans l'exercice des fonctions de Président, me montrer toujours inflexible et constant adversaire de toutes les mesures du Congrès qui tendraient à abolir l'esclavage dans le district de Columbia; contrairement aux vœux des Etats dans lesquels l'esclavage existe, et je prendrais la résolution que rien ne pourra ébranler de m'opposer à la moindre interférence à ce sujet."—*Martin Van Buren.*

ELECTEURS DU PRESIDENT ET DU VICE-PRESIDENT DES E.-U.

1ER DISTRICT.....J.B. PLAUCHÉ.
2ME DISTRICT.....T. W. SCOTT.
3ME DISTRICT.....T. LANDRY.
4ME DISTRICT.....A MOUTON
5ME DISTRICT.....P.C. BOSSIER.

☞C'est avec les sentimens de la plus vive reconnaissance pour les encouragemens et le patronage que nous recevons journellement du public que nous appelons l'attention de nos lecteurs sur le grand nombre d'annonces nouvelles contenues dans notre feuille de ce jour. Dans une saison de l'année où toutes les branches d'affaires semblent être dans un état de langueur complet, et dans laquelle chaque éditeur se cheville pied à pied suivant le mérite ou l'intérêt de sa feuille, la petite quantité d'avertissemens qui se publient journellement, nous nous voyons assaillis par une véritable grêle, une pluie abondante qui loin de vouloir s'arrêter, paraît au contraire redoubler de jour en jour. C'est probablement aux efforts constans que nous n'avons jamais cessé de faire pour rendre notre journal digne de la protection du public, que nous devons ces marques de bienveillance et d'appui. Notre cœur sincère est de faire de notre mieux pour justifier la confiance dont on nous a honoré jusqu'à présent, aussi reprendrons nous sous peu la publication journalière de l'ABEILLE.

Il est peut être inutile de dire ici que vers le mois de novembre prochain, notre feuille paraîtra sous un format beaucoup plus grand et plus large que celui elle occupe maintenant. Cherchant à contenter tout journal, nous avons cru devoir faire cette améliora-tion que nous jugeons indispensable.

HOMICIDE.—Mercredi dernier, vers dix heures du soir, nous avons eu l'occasion d'accompagner le Recorder de la Première Municipalité, M. Paul Bernoudy, dans une visite qu'il fit à bord du bateau à vapeur Missourian, pour prendre connaissance d'un homicide qui avait été commis sur la personne d'un nommé David Swartz, par un individu qui d'après les déclarations faites semble être espagnol ou portugais, et qui faisait partie de l'équipage du steamer Vandalia. Les témoignages donnés à bord constatent que Swartz venait heureux, sortait du bateau et traversait la levée presque vis-à-vis la rue Ste Louis, en compagnie avec plusieurs autres employés du bord, lorsqu'il fut assailli par un agresseur, qui lui appliqua un coup dont le résultat fut de le jeter par terre; qu'étant ainsi couché sur le sol et présentant le dos, il reçut un autre coup que l'on a supposé avoir été porté avec une arme tranchante, car heureux fut transporté à bord, il était baigné dans son sang; en le déshabillant, on trouva qu'il avait une large blessure sur le côté gauche du dos: le Docteur Byrenheidt, appelé à bord, examina la blessure, y introduit la sonde et s'arrêta à environ 4 pouces de profondeur, ne voulant pas pousser plus avant, craignant d'occasionner quelque épanchement. Le blessé quand nous le vîmes nous a semblé sans ressource: c'était également l'opinion du docteur.

Le recorder lança un warrant et le remit au capitaine Penas de la garde de ville, qui prit avec lui un peloton de trente hommes et qui se rendit à bord du Vandalia pour arrêter tous ceux qui s'y trouveraient: de 15 à 20 personnes furent conduites en prison, et hier au matin elles se présentèrent au bureau du Recorder pour être examinées conformément à la loi. Après avoir subi un examen long et minutieux, tous furent remis en liberté à l'exception de deux ou trois individus que l'on renvoya en prison, les témoignages ayant paru suffisans pour identifier celui qui avait commis l'attentat et ceux qui en auraient été les complices.

Voilà pour le moment les seuls détails que nous puissions donner de cette affaire.

Nous regrettons vivement que quelques personnes mal informées aient sans doute avancé répandu le bruit que la garde s'était permis de traiter avec violence les hommes du bord; le capitaine entr'autres. Nous avons pris des renseignemens de M. Ponas, et nous avons la certitude que si la garde s'est vue dans la nécessité de sévir c'est qu'on lui opposait de la résistance, et que l'ordre était de tout emmener.

Le témoignage suivant a été donné au bureau du Maire, dimanche dernier, par François Bierre, immédiatement après l'homicide commis sur la personne de Bruz. Dans le rapport que nous avons publié mercredi dernier, des procédures qui ont eu lieu devant le juge Préval, nous n'avons pas été pouvoir faire entrer ce document puisque c'était une pièce isolée et qui n'avait aucun rapport avec l'objet dont nous nous occupions. Nous l'offrons cependant à nos lecteurs dans notre numéro de ce jour, et nous la faisons avec d'autant plus de plaisir qu'il tend à justifier l'acte de Giquel, et qu'autant que qui que ce soit, nous désirons voir triompher l'innocence de ce jeune homme. Nous avons tout lieu de croire que c'est en vertu de ce témoignage que le maire avait accepté le cautionnement du prisonnier.

"*François Bierra*, h. d. c. l. déclare sous serment que ce jour, 28 août, entre midi et une heure, il était arrêté à l'encoignure des rues Royale et St. Pierre, avec Pierre Rousseau, h. d. c. l., lorsqu'il vit un individu qu'on lui a dit depuis se nommer Bruz, se rencontrer avec M. J. B. Giquel, le représentant, dans la rue Royale près de l'encoignure de la rue St Pierre; que lorsque ledit Bruz et Giquel se rencontrèrent, le premier saisit sur Giquel, et le saisit par le bras; ils se débattirent pendant un instant, et M. Bruz ayant lâché M. Giquel d'une main, le frappa à la figure, fit un mouvement comme pour tirer quelque chose qu'il aurait eu sous ses vêtemens, que M. Giquel tira un coup de pistolet sur ledit Bruz, qui entra dans le cabaret à l'encoignure des rues St. Pierre et Royale, et M. Giquel se rendit au corps de garde. Que lorsque le comparant revint à l'endroit où s'était passé la scène, il vit M. Bruz étendu sur la banquette devant le cabaret, et le comparant remarqua le bout d'une baleine qui sortait de son pantalon."

Emprunt de la Banque des Etats-Unis. Le Journal de Commerce de Paris du 7 Juillet annonce que la Banque des Etats Unis a négocié un emprunt dans cette capitale, de deux millions et demi de piastres. Il a été fait à la Bourse sur les obligations de cette banque offertes par MM. Hottinger & Co. agens de l'institution. C'est le premier emprunt américain qui ait été fait directement à Paris. On ne nous dit pas quel a été le taux de l'escompte.

Le navire Majestic. Ce superbe navire qui avait été expédié du Havre pour New York le 2 Juin, avec une superbe cargaison des marchandises sèches, et un demi million de piastres en espèces, et sur le sort duquel de grandes inquiétudes s'étaient manifestées, est enfin arrivé au lieu de sa destination. Voici ce que nous apprenons au sujet du retard de ce navire. Le 21 Juin, par le 47me de latitude et 37 1-3 de longitude, il essuya une horrible tempête, qui lui enleva la plus grande partie de sa voilure. Il parvint néanmoins à faire le port de Fayal le 29 du même mois, où il resta environ 25 jours pour réparer les avaries; il mit à la voile le 22 juillet et arriva à New York le 17 du courant.

Indemnité Napolitaine. Le Globe de Washington annonce que le troisième terme de cette indemnité a été payé à Naples à l'époque de son échéance et qu'une partie de la somme, en monnaie d'or, est déjà arrivée aux Etats-Unis. Le reste est embarqué sur les prochains paquebots. Le Globe ajoute qu'aussitôt que l'on aura constaté et établi le net produit de la somme, une annonce officielle en sera faite et les paiemens distribués par le département de la trésorerie.

Phrénologie.—Les derniers débats de l'académie de médecine de Paris, dont nous publions aujourd'hui un extrait, font voir de la manière la plus positive et d'après le témoignage et l'opinion des Docteurs les plus célèbres de la capitale, le degré de confiance qu'il faut placer dans la prétendue science de la phrénologie. D'après le coup de massue qui vient de lui être porté et que nous jugeons fatal, nous ne prévoyons pas qu'elle ait l'idée de vouloir prendre place au rang des sciences positives. Qu'elle se borne à charlataner la populace, toujours avide de choses absurdes, incompréhensibles; qu'elle expose ses crânes avec ses fleurs protubérances dans ces salons où l'on va figurer les tableaux de Sainte Anne et d'Abraham, mais qu'elle ne cherche pas à s'élever jusqu'à l'analyse des passions et à expliquer l'analogie qui existe entre une bosse et les crimes dont l'homme peut se rendre coupable.

DONNE FORTUNE, [illegible] arrivé hier, nous [illegible] de Baltimore du 29. Depuis plus d'un mois [illegible] recevions les feuilles de cette ville que 15 jours ou trois semaines après l'époque à laquelle elles étaient datées: cette circonstance nous fait présumer que M. Amos Kendall, le directeur-général des postes, prête des mesures urgentes, fortes, dit-on, pour faire disparaître l'irrégularité des courriers. En effet: UNE FEUILLE DE BALTIMORE! mais voilà plus qu'il n'en faut pour balancer amplement les dépenses occasionnées au gouvernement par le transport de Bruxelle. Au premier jour, nous recevrons aussi, probablement, quelque feuille de New-York ou de Boston: nous en sommes sevré depuis près de trois mois; et celles que nous obtenons de tems à autre, ne nous parviennent que par l'entremise de nos correspondants. Alors il nous faudra crier en signe de reconnaissance: VIVE KENDALL!

DE LA HAVANE.—Le *Mercury* de Charleston, du 23 août, nous apprend l'arrivée de la goëlette *Pocahontas* qui a apporté des dates commerciales de la Havane jusqu'au 16 du même mois. Elles sont de quatre jours plus récentes que celles que nous avons reçues directement de cette ville par la goëlette Charlotte. Il n'y avait aucun changement dans le marché. Le chargement de riz expédié à bord de l'Argus, de Charleston, s'est vendu à 12 1/4 réaux.

MADAME MALIBRAN.

Les rapports qui circulent ici relativement au prétendu départ de Londres de cette cantatrice célèbre, cette son arrivée prochaine à la Nouvelle-Orléans, sont aussi ridicules qu'invraisemblables. Son mari, fou d'une gazette de New-York, qui, la première, a été accoster bleu, tous les journaux des Etats-Unis en sont emparés du sujet et l'ont donné comme extrait des feuilles de Londres. Nous savons positivement qu'il est de toute impossibilité qu'aucun engagement ait pu être encore signé par Madame Malibran. Nous tenons de M. Caldwell en personne, que la lettre par laquelle il lui propose dix mille livres sterling pour une année de représentations sur les différens théâtres des Etats-Unis est arrivée à New-York le 16 juillet, et qu'elle a dû être expédiée par le paquebot *England*, parti quelques jours après. Ainsi donc, les propositions de M. Caldwell n'ont pu être connues de Madame Malibran que du 10 au 20 d'Août, en supposant la traversée de l'England de 20 à 30 jours, ce qui est à peu près le terme régulier. D'après cela, comment peut-on supposer que la Prima-donna de l'Europe ait eu connaissance des offres de M. Caldwell, de manière à arrêter son passage pour la Nouvelle Orléans, avant que la lettre qui les contenait ne fut parue de New-York? Nous sommes de plus autorisés à dire que M. Caldwell désespère de pouvoir conclure avec la Malibran: Trois mois d'engagement en Angleterre lui rapporteraient plus que les dix mille livres sterling qui lui sont offertes; elle est en outre attendue comme la reine du théâtre dans toutes les capitales de l'Europe, et une raison plus forte encore que les premières, et qui l'empêcherait infailliblement d'entreprendre un voyage c'est qu'elle craint aux Etats-Unis la rencontre de son premier mari, M. Malibran, qui est maintenant à New-York et qui lui ferait un sanglant outrage, partout où il la trouverait, des scènes scandaleuses. M. Caldwell, à ce sujet a écrit à la cantatrice, qu'elle n'aurait rien à craindre à la Nouvelle-Orléans; car la population de cette ville aussi courtoise, aussi chevaleresque que celle de Paris même, saurait bien réduire le mari désappointé au silence.

Nous publions tous ces faits pour mieux faire voir l'invraisemblance de la nouvelle que l'on colporte de toutes parts et qui pourrait peut être trouver crédit auprès de nos dilettanti. Il vaut bien mieux les détromper de suite, que de leur laisser croire à une bonne fortune qui n'aura, selon toutes les apparences, jamais lieu pour eux.

Notre marine de guerre.—Nous apprenons par le *Times*, de New-York que le capitaine Crabbe et le lieutenant McIntosh se sont embarqués sur le navire Warsaw pour aller prendre le commandement, le premier, de la corvette de guerre Warren, et le second, de la goëlette Grampus, qui font partie de notre station des Antilles.

Indemnité française.—L'éditeur du Globe a fait une enquête au bureau de la trésorerie par suite de laquelle il a appris que le montant des paiemens effectués en France sur les quatre premiers termes est arrivé aux Etats-Unis. Une annonce du secrétaire fera connaître sous peu les endroits, l'époque et le mode de paiement du résidu de la somme maintenant dans le trésor général.

Héroïsme d'un Américain.—Le *Courrier* de Charleston du 23 août, cite un article de l'Algemeine Zeitung, journal publié à Vienne, dans lequel on rend compte d'un trait d'héroïsme d'un jeune Américain demeurant dans cette capitale. La princesse Adelaïde Sophie se promenait en chaloupe sur la rivière, lorsque par un accident qui fit chavirer l'embarcation, Son Altesse fut précip tée des flots. Elle ne serait infailliblement noyée: mais par bonheur il se trouvait tout près de l'endroit une autre chaloupe dans laquelle était M. Bell, c'est le nom du jeune American, fils du docteur Bell, de Charleston; il ne balança pas à se jeter à l'eau, sans connaître la rang de la dame, et après les efforts les plus courageux il parvint à sauver la princesse d'une mort certaine. Le lendemain, M. Bell reçut une invitation pour se rendre au palais impérial; il s'y présenta et reçut de la main de l'aimable princesse, une épingliette garnie de superbes diamans, de la valeur de vingt mille piastres. Le correspondant auquel le *Courier* doit ce journal ajoute dans une lettre particulière qu'il est impossible de concevoir jusqu'à quel point s'étend la considération que l'on professe à Vienne pour la nation *Américaniacka*. La cour d'Autriche est certainement, dit-il, la plus orgueilleuse de l'Europe, cependant, on a entendu dire à l'archiduc qu'un Américain *gentleman* est grandement l'égal d'un Noble Autrichien. "Il ne faudrait pas s'étonner, d'après cela, continue le correspondant, si quelque chose de plus qu'un cadeau, était le résultat de ce qui vient de se passer, particulièrement quand vous saurez que M. Bell est un très joli garçon et qu'il est doué d'une intelligence remarquable.

La goëlette américaine Yellott, partie de Gênes pour Mazatlan, (Mexique), avec un chargement complet de papier a été obligée de mettre à la voile de ce dernier port pour Valparaiso où elle est arrivée le 9 d'avril. En raison du mal-entendu qui existe entre les Etats-Unis et le Mexique, au sujet de la question du Texas, il a été impossible au Yellott de débarquer son chargement qui est produit de grands bénéfices; cette goëlette a effectué une partie de son déchargement à Valparaiso, elle a descendu la côte quelques jours après pour se rendre à Intermedios.

La *Gazette de Baltimore* d'où nous tirons cet extrait et d'où elle a elle-même emprunté à une correspondance de "l'Evening-Star," de New-York, donne un état du marché de Valparaiso dans lequel nous voyons le prix courant suivant:

Cire blanche $36 le quintal; farine du Chili 6 3/4 à 7 le sac de 200 liv.; blanc de baleine 3 1/4 réaux; peaux de veau $15 la douzaine; sucre raffiné 24 1/2 réaux l'arrobe, bœuf, $11; tabac de la Virginie choisi $11 le quintal, la demande du marché était principalement pour la consommation du Chili.

LIMA.—Le *Courrier* de N.-York nous informe qu'une la corvette de guerre anglaise arrivée à Portsmouth le 2 de juillet venant de Rio Janeiro, y a donné la nouvelle que les troupes maritimes des Français des Anglais et des Américains, s'étaient réunies à Callao et de là avaient marché sur Lima, en conséquence d'une requête urgente des négocians de ces différentes nations domiciliés en cette dernière ville, et dont le but serait de les aider à chasser les hordes d'Indiens qui dévastaient le pays. A l'approche des troupes et après une légère escarmouche, les Indiens battirent en retraite. Le Portsmouth présumait que les troupes américaines qui ont débarqué, appartenaient à la frégate Brandywine.

M. Blanc, évêque de la Nouvelle Orléans, est arrivé à Paris. Ce prélat a été sacré l'année dernière, et vient en Europe pour les intérêts de sa mission. Son diocèse comprend les Etats de la Louisiane et du Mississippi, dont la population était de 250,000 âmes en 1830; mais elle a beaucoup augmenté depuis. M. l'évêque n'avait que 30 prêtres disperses sur un vaste territoire. Le prélat se dispose à partir prochainement pour Lyon; il appartenait à ce diocèse, et était parti il y a près de vingt ans avec M. Dubourg, évêque de la Louisiane. *Journal de Paris.*

On écrit de Blet, [illegible] de Néronades (Cher), en date du 19 juin:

"Vendredi 17 courant, vers une heure du soir, une grêle énorme, poussée par un grand vent du sud-ouest, est tombée dans notre canton, et a fait des ravages épouvantables dans un grand nombre de communes.—Celles de Blet, Charly Lagny, Ourouer et Flavigny ont principalement souffert. Deux fermiers de Blet, MM. Truchery et Sauvier, ont supporté la grande douloureuse; on évalue la perte du premier à 31,000 fr. et celle du second à 5000 fr. Il ne reste rien des bons et riches grains. La grêle était grosse comme des noix: elle a blessé beaucoup de bestiaux, et tué entre autres des chevaux qui paissaient sur la chaume du Tremblay, près Ourouer. La force de l'ouragan était telle qu'un chêne énorme a été enlevé et jeté à plus de cent pas, et que beaucoup d'autres ont été déracinés."

—L'auteur de la *Marseillaise*, M. Rouget-de-l'Isle, est mort à Choisy-le-Roi, dans la nuit du 26 au 27; ses obsèques ont eu lieu aujourd'hui mardi, à Choisy-le-Roi.

M. Rouget-de-l'Isle était né en 1760. Il est mort pauvre, entouré de quelques amis dévoués, n'ayant reçu que d'une pension de 1,500 fr. que le Roi lui avait accordée après la révolution de juillet.

—On vient de faire, dans une propriété située près de Tours, appelée le château de Cangé, un sondage dont le succès n'a point encore eu d'exemple en France. On a rencontré à la profondeur de 375 à 380 pieds, et après 75 jours de travail, des nappes d'eau ascendantes d'une telle abondance, qu'elles fournissent à 2 pieds au-dessus du sol, 2550 litres d'eau à la minute. La force accumulée n'a pu encore être mesurée, mais elle paraît très grande.

[illegible] de nos dernières journaux anglais.]

COUR DE CASSATION.—[illegible] des requêtes.]

En Cour de Cassation, chambre des requêtes, a été jugé aujourd'hui sur le pourvoi de M. le comte de Marthonie contre un arrêt de la cour royale de Bordeaux, qui le condamne à 4000 f. de dommages et intérêt au profit de la mère d'un sieur Baudet, tué par lui en duel.

Cet événement qui remonte à 1831, a eu lieu dans les circonstances les plus fâcheuses.

MM. de la Marthonie et Baudet, habitans de Bordeaux, tous deux anciens militaires, furent conduire sur le terrain à la suite d'une altercation très vive. M. Baudet, à qui on laisse le choix des armes, désigna le pistolet. On se plaça à trente pas. M. de la Marthonie à qui le sort avait donné le droit de faire feu le premier, tira en l'air. M. Baudet suivit son exemple. Cependant la réconciliation n'étant pas opérée, on recommença le combat. M. de la Marthonie qui avait encore tiré le premier en l'air, essuya le feu de son adversaire et lui tendit la main pour offrir un raccommodement qui ne fut pas accepté.

Faites attention, dit M. Baudet à la troisième épreuve, ne nous forcez point à aller chercher des balles à Bordeaux.

M. de Lamarthonie fit feu; M. Baudet, grièvement blessé à la cuisse, mourut après avoir langui vingt jours.

Une instruction criminelle, suivie d'un arrêt de non lieu, ne termina point cette déplorable affaire. Mme. Baudet mère poursuivit une réparation par les voies civiles. Après avoir succombé en première instance, elle fut plus heureuse sur l'appel, la cour lui adjugea 4000 f. de dommages et intérêts.

M. Madier de Montjau, rapporteur, a terminé son exposé en ces termes:

"Votre arrêt, Messieurs, fixera d'autant plus l'attention que la fureur des duels, un moment essayée, s'est nouvellement depuis quelques années avec plus de violence que jamais.

"A ce retour d'un mal si grand, nos voisins ont cru devoir opposer un redoublement de vigilance et de sévérité. La Cour de Gand, consultée par la Cour de cassation de Belgique, ainsi que l'avaient déjà été les Cours de Bruxelles et de Liége, a répondu dans le même sens que celle-ci. Son avis a été dicté par un arrêt qu'elle a naguère rendu en ces termes:

"Attendu que la convention intervenue entre les combattans, avant le duel, ne peut ôter à l'homicide ou aux blessures leur caractère illicite car on ne peut point, par des conventions privées, annuller l'application des lois protectrices de la société et de l'ordre public;

"Attendu que l'homicide ou les blessures commises en duel ne peuvent rentrer sous l'exception de l'article 326 du Code pénal, puisque, s'il est vrai de dire que pendant le duel les combattans se trouvaient en état réciproque de défense, il est également vrai qu'ils se trouvent vis-à-vis l'un de l'autre en état d'agression, et que toute agression est nécessairement illégitime."

"Il ne faut pas oublier, Messieurs, que l'opinion unanime des Cours de Bruxelles, de Liége et de Gand a déterminé la présentation au sénat de Belgique, d'un projet de loi ayant pour objet de mettre fin à ces duels trop souvent renouvelés. Je ne pas plus la mission que la volonté d'examiner si le but ne sera pas plus efficacement atteint par la jurisprudence française, résultat d'une longue expérience. Dès qu'il était reconnu qu'un préjugé féroce exerçait encore parmi nous trop d'empire pour pouvoir être extirpé par une rigueur extrême, on a dû, peut-être, s'écarter de cette législation du 17e. siècle qu'à bon droit on pourrait appeler Draconienne, malgré la pureté des motifs qui la firent adopter.

"Mais, par cela même, ne pensez-vous point qu'après cette concession, équivalente par l'infirmité de nos mœurs, il est heureux, il est sage, il est indispensable de laisser aux cours et aux tribunaux la plus vaste, la plus entière latitude dans la fixation de dommages purement pécuniaires.

"Ne pensez-vous pas que des dommages de cette nature, quelle que fût la sévérité qui pût présider à leur évaluation, ne seraient jamais qu'une faible compensation au deuil des familles, une bien faible expiation de ces violences sanguinaires dont la morale ne souffre pas moins que l'humanité."

Après les observations présentées par Mr. Mandaroux-Vertamy, avocat du comte de Lamarthonie, M. Dupin, procureur-général, dans une improvisation aussi judicieuse que brillante, a dit:

"Le duel, c'est l'état sauvage et non le droit. Le duel n'a coutume pas seulement une attaque ou un délit contre les particuliers, comme un vol ou un assassinat ordinaire, c'est avant tout un trouble à la paix publique, un mépris de la loi, une protestation contre l'organisation sociale. Ce ne gouverne soi-même, on se fait justice à soi-même, on méprise la souveraineté du pays dans lequel on vit. Aussi, jadis, sous la législation de Louis XIV, le duel était-il avant tout un crime de lèse majesté.

"Voyez s'il n'est pas temps d'apporter un remède au mal! il gagne jusqu'aux écoliers! ils font aussi du point d'honneur! Hélas! que feront-ils quand ils seront hommes, si dès l'enfance ils s'élèvent dans cette idée que chacun dans ce monde est l'unique vengeur de sa propre cause, sans subordination à aucune loi, sans recours à l'autorité d'aucun magistrat?"

"Attendu que le procureur-général requiert ce duel célèbre du moyen âge, qui, en 973, décida une question de représentation en matière de succession. Alors, les juges eux-mêmes se voyaient obligés de soutenir en champ clos le bien jugé de leur sentence; car l'appel était considéré comme un démenti.

"Je forme, dit en terminant M. le procureur général, un vœu sincère pour que la loi pénale s'exécute sans faiblesse comme elle l'est en Belgique, et ce même vœu est plus nécessaire que jamais, plus nécessaire à appliqué. Je désire que la question se produise un jour plus nettement devant la chambre criminelle de la Cour. Qu'elle s'y produise nettement, je la traiterai, non à l'improviste comme aujourd'hui, mais d'une manière plus complète et plus étendue: j'appellerai sur elle tout votre examen, nous détruirons ainsi le préjugé fâcheux qui a pu naître d'une jurisprudence antérieure, trop peu réfléchie. Aujourd'hui, et dans la question purement civile qui vous est soumise, je conclus au rejet du pourvoi en accordant tous mes éloges à la Cour qui a rendu ce que j'appellerai un très bel arrêt."

La Cour a rendu un arrêt conforme aux conclusions du procureur-général et ainsi conçu:

"Attendu que l'arrêt attaqué en jugeant que nul ne peut se faire justice à soi-même; que lorsqu'un meurtre a été commis en duel il en résulte le plus grand préjudice qui puisse donner lieu à une action en dommages-intérêts; que si le comte de Lamarthonie en tuant en duel le fils unique de la veuve Baudet, s'est incontestablement rendu passible de dommages envers cette dernière, il n'a pas commis un délit prévu et puni par l'article 1382, en a fait sa juste application, et par là rendu un hommage aussi éclatant que salutaire aux principes de la morale, pour ces motifs rejette."

Une grande discussion, qui a retenti jusque dans le monde, vient d'avoir lieu à l'Académie de Médecine. Il s'agissait de phrénologie, et les plus célèbres défenseurs de cette science, M. Broussais en tête, ses adversaires trop nombreux pour être nommés, se sont donné rendez-vous pendant trois ou quatre séances successives. Cette discussion a été résumée d'une manière si claire et si précise, avec tant de force et un sens si droit par M. Gueneau de Mussy, que l'on ne peut donner une idée plus juste de l'état de la phrénologie et de ce qu'il faut penser de ce médecin savant et consciencieux, auxquels l'Académie en masse a donné son assentiment:

"J'ai entendu, a dit M. de Mussy, qu'il fallait comprendre sous le titre de *phrénologie*, non la science de l'entendement humain, ce qui serait plus conforme à l'étymologie du mot, mais cette science qui a pour objet d'assigner dans le cerveau la place des divers organes qui président, dit-on, à nos diverses facultés, soit dérivées, soit primitives ou pensantes. Je ne parlerai donc que de cette dernière science. Qu'il me soit permis de déclare qu'il est démontré pour moi, par ce que j'ai entendu pendant trois ou quatre séances, que s'il est dans les destinées de la phrénologie d'être un jour une science, cette science est encore tout à faire; que les principes qu'elle a posés jusqu'ici n'offrent qu'incertitude et instabilité; que les résultats qu'elle a annoncés comme acquis, ont été souvent démentis, souvent modifiés, et ne puiseraient mes preuves que dans la discussion même.

"Et d'abord un des plus puissans défenseurs de la phrénologie vous a parlé, Messieurs, de certaines protubérances situées dans les parties latérales du cerveau, et où l'on avait placé l'organe du meurtre ou de la destructivité. Comme depuis on a retrouvé ces mêmes organes dans les animaux herbivores, il a fallu en changer la destination, et on nous a dit: ce ne sont pas seulement des organes de destruction, mais ce sont des organes qui président aux mouvemens nécessaires à la conservation de l'individu; et d'ailleurs, ont-on ajouté, *les moutons ne détruisent-ils pas des végétaux?* En sorte, Messieurs, que ce qui fait que le loup mange le mouton, fait également que le mouton mange l'herbe! avec des explications aussi élastiques, on conçoit qu'il y ait toujours réponse à [illegible] difficulté; mais le doute que ces réponses paraissent [illegible] même à celui qui les propose.

"Un autre défenseur de la phrénologie nous a fait voir sur des plâtres que ces mêmes protubérances n'existaient pas sur la tête de Fieschi, et qu'elles se trouvaient sur celle du général Foy. J'étais trop loin des pièces qu'il a montrées pour m'assurer de fait par moi même; mais je l'admets sur la parole de notre confrère, et je ne vois pas ce qu'on peut en conclure, si ce n'est en faveur de la phrénologie. Mais à cette occasion, j'ai entendu avancer une proposition dont je reste encore étonné: on a dit que Fieschi avait été tout ce que son organisation avait voulu qu'il fût. Je présume que notre honorable collègue a voulu dire que Fieschi avait été tout ce que lui-même avait voulu être sous l'influence de son organisation; et ce qui me le persuade, c'est qu'il a appelé Fieschi un *grand criminel*. Or, si Fieschi n'a été que l'instrument aveugle d'une organisation malheureuse, il n'a point été criminel; je n'appelle pas criminelle la pierre qui tombe et qui me blesse en tombant. Ce sont ceux qui l'ont jugé et condamné qui ont commis un acte de cruauté coupable, à moins qu'aux aussi n'aient été sous la domination d'une organisation homicide. Sans doute telle n'a pas été la pensée de notre confrère; il n'a certainement pas voulu établir une doctrine qui tue toute liberté, toute moralité, toute espérance, pour ne laisser que la fatalité de la pierre qui tombe!

"Je ne veux pas abuser de la patience de l'Académie, et je me bornerai à une objection capitale, celle de l'unité du moi. Elle a été bien sentie; pour l'étudier, on a comparé de ces instrumens mis en jeu dans un concert; chacun de ces instrumens rend un son distinct, et l'oreille est en outre frappée d'un accord général qui constitue l'harmonie d'ensemble. Je ne vois pas quelle lumière cette comparaison jette sur le sujet.

"Comment la science se serait-elle pas plus impénétrable encore pour dire quelle est la part du cerveau dans la production de nos pensées ou de nos déterminations? Dans le premier cas les deux termes à rapprocher sont de même nature, ce sont des organes susceptibles d'être étudiés dans leur forme, dans leur structure, capables de recevoir et de transmettre des mouvemens. Dans le second cas, la difficulté est tout autre; les termes ne sont plus homogènes, car la pensée n'a point de forme; elle ne tombe sous aucun sens, elle n'obéit à aucune force naturelle. Aussi ceux qui ont exploré ces questions difficiles, ont-ils été réduits à hasarder des hypothèses qui ont pu d'abord satisfaire à quelques faits, et qui bientôt ont été démenties par des faits nouveaux. Ce travail semblable à celui d'un homme qui entreprendrait de déchiffrer une écriture tracée en caractères dont il ne connaît pas la valeur et dans une langue qui lui serait aussi entièrement inconnue!"

Après cette remarquable improvisation, l'Académie n'a pas pu voir rien faire de mieux que d'ajourner la discussion, ainsi que le demandait M. de Mussy, *jusqu'à l'époque où des faits plus nombreux, plus [illegible] auraient recueillis pour [illegible] leur donner plus de solidité.*

☞Nous appelons l'attention du public sur [illegible] considérable qui doit avoir lieu aujourd'hui à [illegible] heures de midi, à la Bourse Hewlett, de 197 [illegible] de terre de valeur, situés près de la Presse à Coton et qui doivent être vendus sans réserve, par M. Barnett, Sen. Il n'y a aucun doute que les acquéreurs retiront un grand profit avant l'échéance du premier paiement. On ne demande aucun paiement comptant.

2 sept—3

NECROLOGE—Communiqué.

Après quarante deux ans d'une vie laborieuse [illegible] sans tâche, est décédé Julien Cobett Traille, natif de St. Domingue.

Si la reconnaissance érige des monumens aux hommes qui savent [illegible] leur génie, leurs talens ou leurs exploits mêmes, des glorieuses marques d'une affection distinguée, ne devrait-elle pas en élever un aux [illegible] vertus et vertueux qui, par l'aménité de leur caractère, la franchise de leur ame et leurs manières empreintes d'une douce cordialité savent s'attirer l'amitié et l'estime de tous ceux qui les approchaient.

Tel vient Julien Cobett Traille. Il emporte dans [illegible] regrets de [illegible] homme de bien, et ses nombreux amis conserveront toujours de lui le plus cher souvenir.

DERNIERES DATES:

New York.....	17 août	Washington..	20 août
Philadelphie, ...	19 —	Baltimore, ...	20 —
Charleston, ...	24 —	Boston, ...	15 —
Paris, ...	16 juil	Havre, ...	3 juill.
Liverpool, ...	25 —	Londres	1 août
Bordeaux	25 juin	Havana, ...	21 août
Mexico, ...	1 août	Vera Cruz	9 août

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS, 1er. SEPTEMBRE.

COTON

9 balles Louisiane, (nouvelle récolte)..... 18
8 do Mississipi do. 18½

Ventes Mercredi,

41 balles Louisiane, (nouvelle récolte)..... 18
5 do do do 17
11 do Mississipi do 18½

JOURNAL MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Expédiés.

Navire Saratoga, Hathaway, New York, Bogert & Hawthorn
Brick Zealand, Keating, Boston, G Bedford
Brick Wm. Henry, Morrill, Philadelphie, Hoskins & Wilcox
Brick Ames, Donnell, Trieste, L H Gale
Goëlette Caleb Goodwin, Graid, Vera Cruz, A M Miranda & co
Navire Andrew Scott, Hartley, Havre, Harrod & Quarles
Barque Dianthe, Thompson, Cowes, L H Gale
Goëlette Flora, Appleman, Quintana, Texas, James Reed & co

Arrivés.

Bateau de remorque Felicians, Kenny, des Passes avec le brick Carolina, les goëlettes Joseph Hand et Emigrant, et à la poudrière le navire Georgian.
Bateau de remorque Whale, Paulding, des Passes avec la barque Gazelle et le brick Nina.
Navire Georgian, Eldridge, de Philadelphie.
Barque Gazelle, Eldridge, de Philadelphie.
Brick Ninas, Alexander, de la Baie d'Honduras.
Brick Carolina, Bacarello, de Vera Cruz.
Goëlette Emigrant, Handy, de la Havane;
Goëlette Joseph Hand, Beckwith, Baltimore.
Bateau à vap Alert, Walker, de Pascagoula,
Bateau de la malle des E U Secondas, Coulter, de la Mobile.
Bateau à vap Ione, Crane, de Manchestar,
Bateau à vap Commerce, Mabé, des Natchitoches.
Bateau à vap Bogue Homo, McCawley, de Pittsburg
Bateau à vap Merchant, Baker, de Pascagoula.
Bateau à vap George Collier, Taylor, St. Louis,
Bateau à vap Hanisville, Sellers, Bayou Sara.

Packet Régulier entre la Nouvelle Orléans, Plaquemine et Baton-Rouge.

Le beau bateau à vapeur d'un marche supérieure. CONCORDE, capitaine G. Mabé, partira régulièrement tous les samedis et mercredis de la Nouvelle-Orléans, à 1 heures A. M. et de Baton Rouge tous les vendredis et lundis à 8 heures A. M., il prendra du fret et des passagers pour toute la côte. Il commencera ses voyages samedi, 3 du courant.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au capitaine, ou à
CARRIERE, DARAN & Co,
2 sept rue St. Louis. Nos 11 et 15.

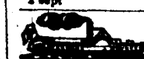

Pour Madeville, Louisburg et Plaisanville.—Le [illegible] formé que le capit. SHERIDAN ayant reçu le commandement du nouveau bateau à vapeur MOBILE, le dit bateau quittera pour les ports ci-dessus, comme suit:

Partira du railroad tous les samedis à 4 heures de l'après midi.

Partira de Madisonville tous les dimanches à cinq heures du matin.

Partira du railroad tous les dimanches à neuf heures et demie du matin

Partira de Madisonville tous les dimanches à quatre heures de l'après midi.

2 sept—8 TOURNE & BECKWITH.

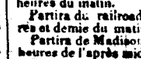

Pour la Mobile, Pascagoula et les ports intermédiaires.—Le bateau à vapeur MERCHANT, capit. Baker, partira pour les endroits susmentionnés, samedi prochain, 3 du courant, après l'arrivée du char de 7 heures du matin. Pour passage s'adresser au capitaine à bord ou à
JOHN KILSHAW, Jr.
2 sept

POUR TAMPICO.—La belle goëlette fine voilière DADY HOPE, capitaine Williams, ayant une partie de son chargement engagé, partira sans délai. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, ou à
2 sept KOHN, DARON & Co.

POUR NEW-YORK.—(partant positivement le 3 septembre.) Le navire paquebot OHIO, capitaine Tubb, a besoin de l'équivalent de 80 boucaute de tabac qu'on prendrait